

Image not found or type unknown



## suspendu des ses fonctions?

Par **laurent henri**, le **03/11/2008** à **23:41**

un instituteur ( fonction publique ) est a titre conservatoire suspendu des ses fonctions pendant 4 mois§

Il conserve son traitement .

Mais dans le courrier qui lui est adressé il n'y a aucune explication, aucune justification. Il ignore les raisons de cette décision de l'inspecteur académique de son département.

Est ce légal?

merci